

1 La boucle des galandeaux

Cette balade porte le nom de la mare qui jadis était, dit-on, un lieu de rendez-vous galant ! Plusieurs ambiances forestières à découvrir sur ce parcours : entre sommières et parcelles de feuillus et de résineux d'âges différents, le cycle de la forêt est bien représenté.

- Durée : **2h40**
- Distance : **8 km**
- **Départ** : Hutte des grands hêtres, au croisement des routes forestières de Bernay à Domvast et du chevreuil. Parking.

2 La boucle des grands hêtres

Entrez dans le monde des grands arbres où tout bruit est banni. Cette balade vous conduit dans le domaine de deux chênes remarquables du côté de Caumartin : « le Ramolleux » et « le chêne de Crécy » classé en 1906. Le hêtre « le Bien Venant », arbre remarquable classé en 1910, n'est pas visible sur la boucle mais facilement observable sur la ligne de parcelles 82-83.

- Durée : **2h50**
- Distance : **8,5 km**
- **Départ** : Hutte des grands hêtres, au croisement des routes forestières de Bernay à Domvast et du chevreuil. Parking.

3 La boucle des vieux chênes

Sur ce circuit vous imaginerez l'ancien rendez-vous de chasse royale et verrez un arbre qui revient de loin. Le chêne "Le revenant" a été classé arbre remarquable en 1904. Vous rencontrerez les vieux rois de la forêt à l'aise dans leur monde de silence. Les douglas sont centenaires et mesurent plus d'1 m de diamètre. La mare dite sèche proche du sentier est toujours remplie d'eau.

- Durée : **2h10**
- Distance : **6,5 km**
- **Départ** : Hutte des vieux chênes, au croisement des routes forestières de Forest-Montiers à Canchy et de la D111. Parking.

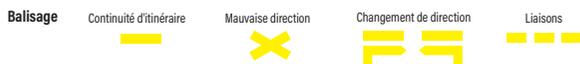
4 La boucle des mares

Une promenade permettant d'observer 3 mares : la mare du faux soleil avec le hêtre de la Vierge (arbre remarquable) et sa statuette de la vierge récemment restaurée ; la mare aux pourceaux et la mare du Halot. Vous découvrirez également le chêne « le Beau Seigneur » classé arbre remarquable en 1911.

- Durée : **2h00**
- Distance : **6 km**
- **Départ** : Clairière du muguet sur la route forestière de Bernay à Domvast, parking.



Itinéraires déconseillés en période de chasse de mi-octobre à fin février, en fonction des zones chassées. Des chantiers forestiers peuvent être organisés sur les parcours et modifier momentanément leurs accès. Les véhicules à moteur sont strictement interdits sur les sentiers. Les chiens doivent être tenus en laisse.



Ces circuits sont entretenus par l'ONF (Office National des Forêts)

Rédaction : IJU - ONF - Conception : Com. CD80 - 2023

©IGN, CD80-SIG-FM | Mai 2023